

pond pas à une analyse objective de la situation). De même, en 1975, le Canada vote contre l'adoption de mesures extrêmes fermant la porte au dialogue avec les régimes qui pratiquent la discrimination raciale. Il s'agit essentiellement de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie, vis-à-vis desquelles la position canadienne reste mesurée (3).

En ce qui concerne Chypre, le Canada s'associe en 1970 à une résolution du Conseil de sécurité sur le maintien de la force des Nations unies dans l'île.

Enfin, le Canada est favorable en 1971 à l'assistance des Nations unies aux réfugiés du Pakistan oriental et à la demande adressée aux gouvernements indien et pakistanais de prendre des mesures en vue d'un cessez-le-feu.

Un dernier point est à souligner. Il concerne le rôle joué par le Canada face au problème des pirates de l'air, essentiellement traité dans le cadre de l'Oaci. Le 16 décembre 1970 est votée par l'Oaci une convention «pour la répression de la capture illicite des aéronefs». Elle devait entrer en vigueur le 14 octobre 1971. En septembre 1971, une conférence diplomatique met au point le texte d'une nouvelle convention destinée à la répression de la piraterie de l'air.

Environnement. Il faut noter la participation active du Canada à la conférence de Stockholm, en juin 1972, sur l'environnement. Vingt-six principes y furent votés par cent vingt Etats, en l'absence de l'Union soviétique et des pays de l'Est. Parmi ces principes figurent «le devoir de l'homme de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures», la lutte contre

la pollution, la nécessité de donner une impulsion à l'action mondiale pour éviter une crise grave.

C'est le Canada qui accueille en 1976, à Vancouver, la conférence des Nations unies sur les établissements humains ("Habitat"). Cent vingt-trois pays y présentent des documents audiovisuels et une conférence non gouvernementale est tenue, appelant l'attention du monde sur des questions fondamentales comme la propriété du sol et sa valeur, la préservation des ressources, l'environnement, les droits des autochtones, la condition de la femme, etc.

Conclusion

L'O.N.U. a grandement favorisé la transition du système impérialiste vers l'indépendance. On sait désormais, en particulier, qu'elle n'est pas un juge, mais joue un rôle de prévention, d'anticipation, de neutralisation des conflits. L'influence du monde occidental a tendance à y décliner, cependant que s'accroît celle du tiers-monde. Dès 1945, en effet, les puissances occidentales avaient joué la carte de l'universalité en admettant à l'O.N.U. tous les Etats qui faisaient acte de candidature.

Le Canada a participé, dans le cadre de l'O.N.U., à toutes les activités de maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Enfin, l'apport financier du Canada, sous ses diverses formes, n'a pas cessé de croître. Les contributions du Canada sont de trois ordres: cotisation annuelle au budget de l'Organisation, contribution au maintien de la paix, contribution aux programmes multilatéraux dans les domaines économique, social et humanitaire.

Questions actuelles

Le Canada estime que l'O.N.U. doit être à pied d'œuvre pour appuyer tous les progrès possibles et gérer les changements au plan international.

3. Le Canada s'associe parfois à des votes condamnant la déclaration illégale d'indépendance de la Rhodésie, établissant le droit du peuple Zimbabwe à l'autodétermination ou à des résolutions hostiles à la Namibie, mais il poursuit ses échanges commerciaux (non militaires) avec ces pays.

Pour atteindre cet objectif, les Nations unies disposent des institutions spécialisées qui s'intéressent aux problèmes de protection de l'individu et aux données techniques. Par principe, le Canada continue d'accorder son entier appui à tous les organismes des Nations unies dont il fait partie. Il exprime la volonté de ne "boycotter" aucune institution et de ne pas réduire